

Tunis, le 28 Octobre 1955.

Circulaire N° 10/CAB.S/Dr.

Le Ministre de l'Education Nationale
à

Mesdames et Messieurs les Chefs des
Etablissements d'enseignement public

OBJET : Semaine des cannes blanches.

La Fédération des Associations d'aveugles de Tunisie organisera, le 31 Octobre prochain, une "Semaine des cannes blanches".

Comme les années précédentes, les Chefs d'établissements sont invités à se procurer sur les fonds de la "Caisse de l'Ecole" ou de tout autre caisse de secours et d'entr'aide de leur établissement, les insignes qui doivent être mis en vente à l'occasion de cette manifestation, et à les distribuer ensuite à leurs élèves.

Sans qu'il soit fait exception, en cette circonstance, au principe d'interdiction de vente aux élèves de billets de tombola, insignes, vignettes, cartes, etc..., cette façon de procéder permettra à l'Ecole de contribuer à une oeuvre de bienfaisance et de solidarité qui mérite toute notre sollicitude.

Le Directeur Adjoint,

A. MZALI.